



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Grenoble, le 28 mai 2021

GRENOBLE ALPES METROPOLE S'ENGAGE AU CÔTÉ DU DEPARTEMENT POUR SOUTENIR LES JEUNES

La Vice-présidente du Département chargée du sport, de la jeunesse, de la vie associative et du devoir de mémoire **Martine Kohly** et la Vice-Présidente de Grenoble Alpes Métropole chargée de l'emploi, de l'insertion et de la jeunesse, **Céline Deslattes**, ont signé aujourd'hui le **Contrat Territorial Jeunesse (CTJ)** de l'agglomération grenobloise.

Un CTJ, c'est quoi ?

Alors que les jeunes représentent une part conséquente et croissante de la population iséroise (18 % de 12-24 ans), le Département a voulu en 2016 s'engager dans l'élaboration d'un plan départemental jeunesse, co-piloté avec la DSDEN, la CAF, la MSA, la PJJ, la DDCS, le CDOSI, Réseau 38 et le CRAJEP, afin de mailler, structurer et coordonner les nombreuses actions et dispositifs existants pour soutenir les jeunes.

Son objectif est de :

- promouvoir la citoyenneté, les engagements et la participation des jeunes ;
- rapprocher les jeunes du monde professionnel, encourager leurs talents, leur insertion ;
- observer la situation de la jeunesse iséroise et coordonner l'action jeunesse du Département avec les autres acteurs.

Afin d'être au plus près des besoins et de s'ancrer dans le territoire, ce plan s'est déployé en Contrats Territoriaux Jeunesse (CTJ) qui s'ancrent dans le territoire.

Le CTJ de l'agglomération grenobloise : encore plus loin grâce à la Métropole

Construit parmi les premiers avec les acteurs concernés par la jeunesse sur le territoire, à l'issue d'un travail approfondi de diagnostic réalisé en 2018, associant plus de 100 partenaires ainsi que les jeunes du territoire, puis réunissant 8 communes du territoire en mars 2019 pour atteindre en janvier 2020 14 nouvelles communes, ce contrat territorial jeunesse est signé aujourd'hui par la Métropole afin de renforcer encore davantage les articulations entre les deux collectivités autour des enjeux jeunesse.

La Métropole, qui contribuait déjà régulièrement au travail de diagnostic en mobilisant ses services, a délibéré en faveur de la signature du CTJ, lors de sa séance du 20 novembre 2020. Le Département a délibéré en commission permanente du 30 avril 2021 en ce sens.

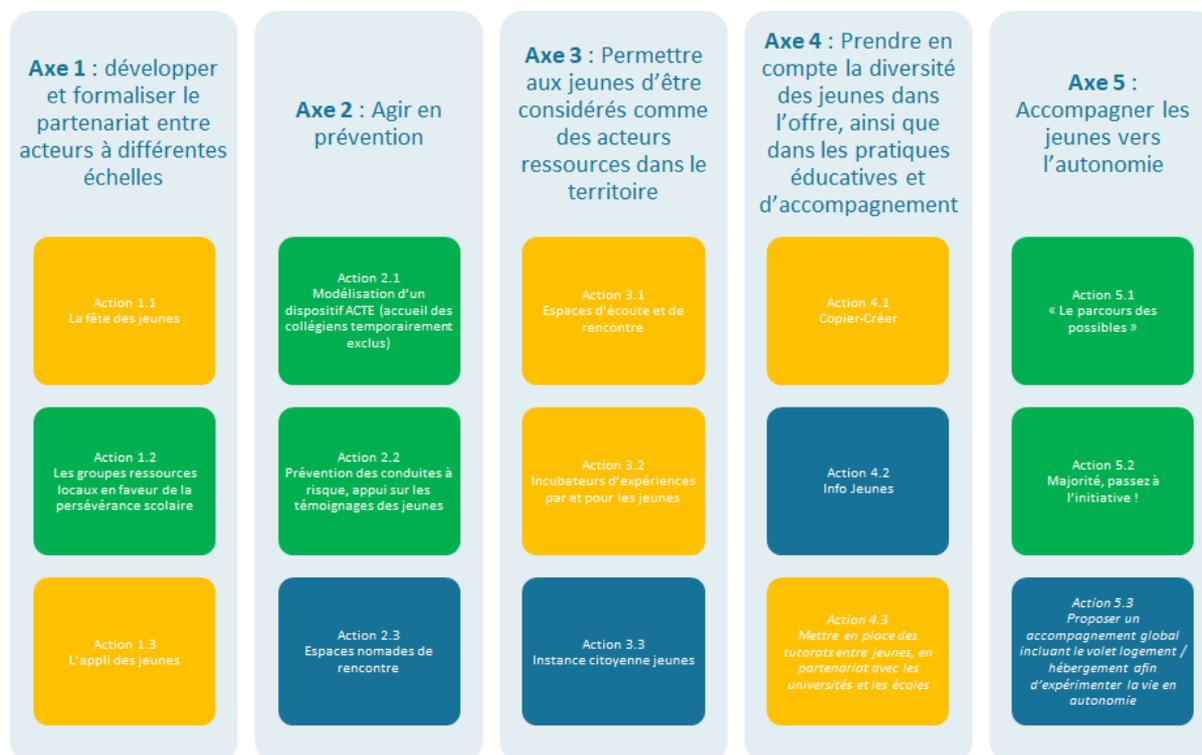
COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Plusieurs thématiques mobilisent conjointement le Département et la Métropole, notamment :

- La prévention spécialisée et la réussite éducative : sur les territoires où il n'existe ni Programme de Réussite Educative (PRE) ni prévention spécialisée, le Département souhaite encourager des acteurs qui s'organisent pour développer des « groupes ressources en faveur de la persévérance scolaire », souvent autour de collèges, permettant d'apporter un regard pluridisciplinaire sur les situations de jeunes et de les accompagner en proximité dans leur parcours.
- La prévention des conduites à risques : la Métropole porte un plan de prévention et de lutte contre les consommations de substances psychoactives chez les jeunes. Plusieurs axes de ce plan entrent en résonance avec le CTJ, dont un des axes est justement d'« agir en prévention ».

En 2020, première année « opérationnelle » du CTJ, ce sont 124 600 € qui ont été investis en faveur de projets jeunesse sur le territoire de l'agglomération grenobloise. En 2021, le Département a lancé un appel à projet jeunesse, décliné sur chaque territoire pour soutenir des projets qui répondent aux axes des CTJ.

ANNEXE : état d'avancement du plan d'actions du CTJ





COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Action traitée en groupe de travail piloté par le Département

Action mise au travail par d'autres partenaires

Action non démarrée

« Cette signature est majeure pour la jeunesse de l'agglomération grenobloise, car deux collectivités aussi importantes localement que sont le Département et la Métropole vont renforcer leur lien pour les soutenir dans leurs initiatives et soutenir les acteurs qui sont en lien avec eux. Ce contrat territorial jeunesse est amené à se renforcer et j'en suis très heureuse », soulignent Martine Kohly, Vice-présidente du Département chargée du sport, de la jeunesse, de la vie associative et du devoir de mémoire et Sandrine Martin-Grand, Vice-présidente chargée de la famille, de l'enfance et de la santé.

« Cette signature aujourd'hui a une importance forte qui acte à la fois nos délibérations respectives mais surtout, au-delà, notre action commune en faveur de la jeunesse de notre territoire. Une jeunesse multiple, diverse mais avec un objet commun : celui d'être l'avenir de notre territoire, notre avenir. Une jeunesse avec laquelle nous devons agir notamment au travers de l'emploi, de l'éducation mais également de la santé et de la prévention », indique Céline Deslattes, Vice-Présidente de Grenoble Alpes Métropole chargée de l'emploi, de l'insertion et de la jeunesse.